

Arrêté n °30 - 2026 du 2 mars 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de voirie qui auront lieu le 16 mars 2026, de 08h00 à 17h00, dans la rue du Dr. Etienne Bourgoix (RD 149) à Bacqueville en Caux ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Les employés communaux sont autorisés à intervenir dans la rue du Dr. Etienne Bourgoix (RD 149) pour les travaux de curage des fossés qui longent le château de Bacqueville-en-Caux. Dans la zone des travaux la circulation sera réduite à une voie du fait de stationnement des camions de la commune et de présences des agents sur la chaussée.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers (cônes de signalisation, panneau « zone de travaux »). A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise à l'identique.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 2 mars 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

